

Code établissement : ETAB28

VOUS SUIVEZ UNE FORMATION DANS UN ÉTABLISSEMENT SITUÉ EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Pouvez-vous bénéficier d'une bourse régionale?

La bourse régionale est attribuée sous condition de ressources. Elle vous concerne si vous êtes élève ou étudiant non salarié inscrit dans un établissement de formation agréé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

FORMATIONS SANITAIRES

- · Aide-soignant
- Ambulancier
- Auxiliaire de puériculture
- Ergothérapeute
- Infirmier
- Infirmier de bloc opératoire
- Manipulateur en électroradiologie médicale
- · Masseur-kinésithérapeute
- Orthophoniste
- Orthoptiste
- · Pédicure-podologue
- Préparateur en pharmacie hospitalière
- Psychomotricien
- Puéricultrice
- · Sage-femme
- Technicien de laboratoire médical

Bourse alignée sur celle du CROUS

Consultez le règlement d'attribution de la bourse régionale pour les formations santé-social

FORMATIONS SOCIALES

- · Accompagnant éducatif et social
- · Assistant de service social
- Conseiller en économie sociale et familiale
- Educateur de jeunes enfants
- Educateur spécialisé
- · Educateur technique spécialisé
- Moniteur éducateur
- Technicien de l'intervention sociale et familiale

Plus d'info sur <u>auvergnerhonealpes.fr/aide/boursefss</u> Consultez le règlement de la bourse, la foire aux questions, le mode d'emploi pour saisir une demande et numériser vos documents.

Comment calculer votre bourse régionale?

La bourse régionale est calculée en fonction des plafonds de revenus et selon votre situation personnelle et familiale.

Elle est versée chaque mois.

Pour les rentrées scolaires de 2024, votre demande de bourse sera étudiée sur la base de votre avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022 (ou celui de vos parents).

Grâce au simulateur, vous pouvez vérifier si vous avez droit à une bourse et estimer son montant.

Ce montant est donné à titre indicatif et la simulation ne constitue pas un dépôt de demande.

Comment déposer votre demande de bourse ?

1

Rendez-vous sur le site internet de la Région pour saisir votre demande de bourse.

2

Créez votre compte personnel avec une adresse électronique valide. Si votre compte est déjà créé, connectez-vous à l'aide de votre identifiant et votre mot de passe.

3

Pour déposer une demande en ligne, munissez-vous du code fourni par votre établissement de formation (sous la forme E TAB + chiffre) et des pièces nécessaires à la constitution de votre dossier, en version numérique.

4

Suivez en ligne l'avancement de votre demande de bourse et l'état des paiements en cours d'année, en vous connectant à votre compte personnel.

Mémo perso

| Code établissement | |
|--------------------------|--|
| Identifiant de connexion | |
| N° de dossier | |

RENSEIGNEZ-VOUS

- Auprès du secrétariat de votre établissement de formation
- Auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Direction de la santé, du handicap et de l'action sociale :
- aidesfss@auvergnerhonealpes.fr
- 04 26 73 33 33

FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES MODE D'EMPLOI POUR DEPOSER UNE DEMANDE D'AIDE SUR LE PORTAIL INTERNET

www.aidesfss.auvergnerhonealpes.fr

ETAPE 1: JE CREE MON COMPTE / JE VERIFIE QUE JE N'AI PAS DEJA UN COMPTE

Pour cela, j'ai besoin d'une adresse électronique valide, d'un identifiant et d'un mot de passe.

Je renseigne mes coordonnées et valide la demande de création de compte.

| Se connecter | Créez votre compte afin de saisir votre demande d'aide, faire le point sur l'avancement de votre dossier, ou encore connaître les montants et dates de vos paiements. Afin d'éviter que le courriel confirmant la création de votre compte ne se retrouve dans vos courriers indésirables, pensez à ajouter notre adresse électronique (noreply@auvergnerhonealpes.eu) dans les contacts de votre boîte aux lettres. | | | |
|---------------------|---|--|---|--|
| Foire aux questions | | | | |
| Nous contacter | (norepiy@auvergnernoneaipes.eu) dans les contacts de vot | re boite aux lettres . | | |
| Simulation | Attention : les courriels appartenant à Microsoft (Hotmail.com, donc 24 heures avant de contacter le service des formations | | tre 24 heures pour arriver dans votre boîte de réception. Attendez vice des bourses au mérite . | |
| | Titulaire du compte | | | |
| | Civilité * - Votre | choix - 🗸 | | |
| | Nom * | | ex: DUPONT | |
| | Prénom * | | ex: Jean | |
| | Date de naissance * Example 2 ex: 12/01/1990 | | | |
| | Adresse e-mail * | e | x: prenom.nom@domaine.fr | |
| | Confirmation de votre adresse e-mail * | e | x: prenom.nom@domaine.fr | |
| | Paramètres du compte | | | |
| | | | | |
| | Identifiant souhaité * | Identifiant souhaité * De 3 à 32 lettres et chiffres | | |
| | Mot de passe * | Respecter les minuscules / majuscules | | |
| | Confirmation mot de passe * | Respecter les minuscules / majuscules | | |

Je reçois un courriel et clique sur le lien transmis.

Mon compte est activé. Je peux y accéder à tout moment avec mon identifiant et mon mot de passe. Il est valable pendant toute ma scolarité.

ETAPE 2: JE DEPOSE MA DEMANDE EN LIGNE

Pour cela, j'ai besoin :

- du code établissement fourni par mon institut de formation (sous la forme ETAB+chiffre)
- des justificatifs nécessaires en version numérisée (scannée). Si besoin, je consulte l'aide
 « Comment numériser vos documents ? » et « la liste des pièces justificatives ».

À tout moment, je peux interrompre ma saisie. Les informations déjà renseignées seront conservées. Je pourrai me reconnecter ultérieurement pour compléter ou modifier ma demande.



Je clique sur le bouton « Formations sanitaires et sociales »



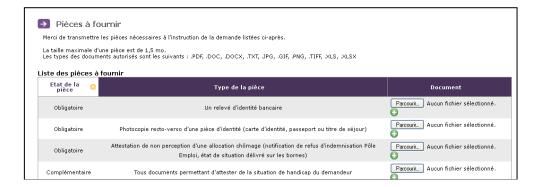
Je clique sur le bouton « Déposer une nouvelle demande »



Je choisis l'aide régionale que je souhaite demander.



- Je renseigne les informations demandées
- Je transmets les pièces justificatives demandées
 - Je dois disposer d'une version numérisée des documents sur mon ordinateur,
 - Je clique sur le bouton « Parcourir »,
 - Je sélectionne dans mon ordinateur les fichiers à transmettre,
 - Je clique sur la croix blanche sur fond vert pour valider.





Je valide définitivement ma demande

- Je coche la case attestant l'exactitude des renseignements donnés,
- Je clique sur le bouton « je valide »,
- Je télécharge et/ou imprime le récapitulatif, preuve du dépôt de ma demande.

Attention, aucun courriel de confirmation n'est envoyé.

Ma demande est à présent validée. Elle est transmise aux services de la Région pour instruction.

ETAPE 3:

JE SUIS L'AVANCEMENT DE MA DEMANDE EN ME CONNECTANT A MON COMPTE

- ▶ Je vais dans la rubrique « Formations sanitaires et sociales » puis « liste des demandes transmises », je clique sur l'icône « suivre » et je peux alors consulter les rubriques :
- « références » qui indique l'« état de la demande » :
 - dossier transmis à la Région : le demandeur a validé sa demande et le dossier est en attente d'instruction,
 - dossier en cours d'instruction : la demande est en cours d'examen par la Région,
 - dossier en attente de pièces: le dossier a été instruit mais il manque un ou plusieurs justificatifs. Le demandeur a reçu un courriel lui demandant de transmettre les pièces manquantes.
 - dossier complet sous réserve de la validation de l'établissement : le dossier a été instruit, il ne manque aucune pièce et l'établissement doit confirmer que le demandeur est bien entré en formation,
 - dossier complet en attente d'une décision : le dossier a été instruit par la Région, il ne manque aucune pièce, l'établissement a validé l'entrée en formation et la Région doit communiquer la décision prise au demandeur,
 - dossier notifié: le demandeur a été informé de la décision le concernant (via un courrier en pièce jointe du courriel).
- « liste des pièces » pour vérifier s'il ne manque aucun justificatif,
- « liste des décisions » pour savoir si la décision a été notifiée,
- « liste des paiements » pour connaître les dates des paiements déjà effectués et à venir.
- Je reçois un courriel si des pièces complémentaires sont nécessaires pour instruire mon dossier.
- Je reçois par courriel la décision d'attribution ou de refus de l'aide demandée

